



J. de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

### PROCÈS-VERBAL

1.  
Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **2 juin 2017 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 14 personnes assistent à l'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 1.1 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

#### Adoptée à l'unanimité

#### 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2017.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2017 tel que modifié comme suit :

Item 10.1 : Madame la conseillère Odette Hébert questionne l'activité nautique qui apparaît sur le site web de la Corporation.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

#### Adoptée à la majorité

#### 1.3 Demande de participer à la 14<sup>e</sup> édition du Tournoi de golf senior de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation pour appuyer le projet de la Maison de la Famille de la Petite-Nation et du Comité Régional Papineau.

CONSIDÉRANT la tenue du Tournoi de golf senior de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation le 8 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices du tournoi seront remis à la Maison de la Famille de la Petite-Nation et au Comité Régional Papineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

136-06-2017

137-06-2017

138-06-2017



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUN 2017

QUE ce conseil autorise une dépense de 100 \$ à titre de commanditaire du Tournoi de golf senior de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation dont les bénéficiaires seront remis à la Maison de la Famille de la Petite-Nation et au Comité Régional Papineau;

ET QUE ce montant soit puisé à même les disponibilités au poste budgétaire 02-19000-970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Caisse Desjardins de la Petite-Nation

#### **1.4**

#### **Guignolée des maires le 21 juillet de 12 h à 18 h.**

Le maire, monsieur Jacques Maillé informe les citoyens présents qu'il y aura une guignolée des maires à l'intersection de la rue Principale et Albert-Ferland à Chénéville le 21 juillet 2017 de 12 h à 18 h. Les dons seront remis à la Banque Alimentaire.

#### **1.5**

#### **Congrès de la FQM – du 28 au 30 septembre 2017.**

CONSIDÉRANT l'importance de la formation pour les élus municipaux;

CONSIDÉRANT l'importance du réseautage que permet ce rassemblement d'élus;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé, mesdames les conseillères, Chantal Crête et Odette Hébert soient autorisées à participer au Congrès de la FQM, du 28 au 30 septembre 2017 à Québec;

QUE les frais d'inscription de 760 \$ par personne plus taxes ainsi que les frais de transports et d'hébergements soient remboursés selon la politique en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient puisés à même les disponibilités du compte budgétaire 02-11000-310.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

F.Q.M.

#### **1.6**

#### **Résolution pour mettre fin à la nomination d'un maire suppléant à la municipalité de Lac-Simon.**

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas obligatoire de nommer un maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE dans la MRC de Papineau, sur les 24 municipalités, seulement 9 nomment un maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE notre maire ne s'absente qu'à de très rares occasions et qu'il est donc toujours disponible comme il nous l'a confirmé à la séance du

139-06-2017

140-06-2017



...o de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

conseil du 7 avril;

CONSIDÉRANT QUE le 6 février 2017, le maire suppléant ne s'est pas acquitté de la tâche pour laquelle il recevait un supplément de salaire, et de nouveau lors de la porte ouverte du Manoir Montpellier;

CONSIDÉRANT QU'un maire suppléant est une charge financière qui finalement, s'avère inutile pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le montant représente tout près de 2 000 \$ par année;

Il est proposé par Mme Chantal Crête  
et secondé par Mme Odette Hébert

QUE :

Le conseil de la municipalité de Lac-Simon, mette fin à la pratique de nommer un maire suppléant tous les six mois et abroge la résolution # 083-04-2017 adoptée le 7 avril dernier;

QU'au besoin, soit autorisée l'allocation d'une dépense de dédommagement, voire même des frais de représentation pour l' élu(e) qui aura à remplacer le maire lorsque de telles situations se présentent.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 2

CONTRE = 4

**Rejetée à la majorité**

c. c. Trésorerie

2.

### **DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

2.1

141-06-2017

**Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mai et des salaires pour la période du 23 avril au 20 mai 2017.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de mai totalisant la somme de **57 659,83 \$** portant les numéros de chèques **14140 à 14203** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **62 700.06 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **120 359,89 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 23 avril au 20 mai 2017, soit adoptée pour un montant total de **76 357,76 \$**;

QUE les salaires des élus du mois de mai 2017 soient adoptés pour un montant de **7 663,21 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

### **Adoptée à la majorité.**

c. c. Trésorerie

### **Engagements de crédits.**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

  
Jocelyn Robinson

Directeur général et secrétaire-trésorier

### **2.2**

#### **Dépôt des rapports administratifs.**

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

### **2.3**

#### **Dépôt de la correspondance.**

Aucune correspondance.

### **3.**

#### **GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1**

#### **Ratification de la participation de madame Lisane Fuoco à la formation en ligne - Le logiciel PerFas - Interface électorale.**

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a offert une formation en ligne sur le logiciel PerFAS - Interface électorale;

CONSIDÉRANT l'importance de la formation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil ratifie la participation à madame Lisane Fuoco à la formation en ligne logiciel PerFAS - Interface électorale le 31 mai 2017;

QUE ce conseil ratifie la dépense de 171 \$ plus taxes à PG Solutions pour les frais d'inscription;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-14000-454.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

### **4.**

#### **COMMUNICATIONS**

Madame Chantal Crête, conseillère quitte son siège. Le quorum est maintenu.

### **4.1**

#### **Autorisation de faire paraître six publicités dans le Journal Touristique Papineau.**

CONSIDÉRANT l'offre du Journal Touristique Papineau;

142-06-2017

143-06-2017



no de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE les dates de parution sont les jeudis 15 juin, 22 juin, 13 juillet, 20 juillet, 10 août et 17 août;

CONSIDÉRANT QUE 15 000 copies seront distribuées afin de rejoindre les touristes et les villégiateurs de la MRC Papineau;

CONSIDÉRANT QUE ce journal sera distribué dans les campings de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficiera d'une triple visibilité : imprimé, site web et Facebook;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la parution de six publicités, ¼ de page, au montant total de 1 553 \$ avant taxes dans le Journal Touristique Papineau;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-341.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Journal Touristique Papineau

## **5.**

### **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

#### **5.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

## **6.**

### **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1**

**Résolution au MTQ – Pont au chemin de la Baie-de-l'Ours. Interdiction aux camions de circuler par le 4<sup>e</sup> Rang Sud pendant la rénovation.**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec prévoit procéder à la réfection ou au remplacement du pont au chemin de la Baie-de-l'Ours dans la municipalité de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs camions lourds y circulent notamment pour le transport forestier;

CONSIDÉRANT QUE le 4<sup>e</sup> Rang Sud pourrait être considéré comme voie de contournement pendant la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a refait le surfacage de ce chemin et que les fondations ne permettent pas la circulation de ce type de transport, ce qui endommagerait considérablement ce chemin;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil informe le Ministère des Transports du Québec de l'interdiction d'utiliser le 4<sup>e</sup> Rang Sud comme voie de contournement des camions lourds lors des travaux de réfection du pont au chemin de la Baie-de-l'Ours.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

144-06-2017



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

145-06-2017

### Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

M. Sylvain Cordeau, Ing. Ministère des Transports du Québec  
M. Stéphane Séguin, maire de Montpellier

### 6.2

#### **Pont en blocs de ciment au chemin du Tour-du-Lac – demande au MTQ.**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec prévoit procéder au remplacement du pont entre les lacs Barrière et Simon;

CONSIDÉRANT QUE le pont actuel, en bois, serait remplacé par un pont en ciment;

CONSIDÉRANT QUE la méthode préconisée nécessiterait la fermeture complète du pont et ce pendant plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE l'activité économique de la municipalité de Lac-Simon serait grandement affectée par cette fermeture;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du pont par un « Pont en bloc » réduirait considérablement la période de fermeture du pont;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec de remplacer le pont actuel par un « Pont conçu par blocs de ciment » afin de réduire au minimum les impacts sur l'activité économique de la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 1

### Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

M. Sylvain Cordeau, Ing. Ministère des Transports du Québec  
M. Alexandre Iracà, Député de Papineau

Madame Chantal Crête, conseillère reprend son siège.

146-06-2017

### 6.3

#### **PAARRM – Subvention de 15 000 \$.**

CONSIDÉRANT l'aide financière de 15 000 \$ dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire procéder à des travaux de reprofilage de fossés sur les chemins suivants : la Pineraie, du Parc, Croissant du Cerf, St-Laurent, Simon et des ouvrages d'égouts pluviaux sur le chemin du Parc;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise les travaux pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.



o de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

M. Alexandre Iracà, Député de Papineau

### **6.4**

147-06-2017

### **Résolution pour un changement de limite de vitesse saisonnier sur le chemin du Tour-du-Lac.**

CONSIDÉRANT l'importance que nous portons à la sécurité de nos citoyens et de nos employés, notamment ceux de la voirie et de la collecte des déchets/recyclage;

CONSIDÉRANT le grand nombre de résidences se trouvant entre le chemin Hilaire et le pont de la plage et que la limite de vitesse dans ce secteur est de 50 km/h tout au long de l'année malgré le fait qu'il soit hasardeux de se promener à pied ou en vélo dans ce secteur l'été comme l'hiver;

CONSIDÉRANT QU'à cet endroit le chemin est étroit et les emplacements de stationnement limités par rapport aux nombreuses résidences et force les citoyens et visiteurs à placer leurs véhicules pratiquement dans la rue pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE dans le secteur de la plage; c'est à dire tout de suite après le pont, où se trouve la plage et où en ce moment la limite de vitesse est établie à 30 km/h tout au long de l'année, il n'y a aucune résidence;

CONSIDÉRANT QUE par la suite, dans le secteur situé tout juste avant l'hôtel de ville, malgré l'étroitesse du chemin et la présence de quelques habitations, la limite de vitesse est augmentée à 50 km/h, et ce, tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE devant l'hôtel de ville et le quai public jusqu'au Rang 4 Sud la limite de vitesse est de nouveau réduite à 30 km/h, et ce, tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage du chemin Tour-du-Lac augmente de façon significative durant la saison estivale, puisque c'est le chemin pour se rendre à la plage, à l'hôtel de ville, au quai public, ainsi qu'à tous les chalets s'y trouvant;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces limites de vitesse ne tiennent pas compte de façon logique de la sécurité des différents secteurs plus rapides où se trouve la plus grande densité d'habitations, et ce, même durant la saison estivale alors que l'achalandage est au plus fort; plus lent dans les secteurs totalement inhabités, et ce même durant la saison morte;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès du Ministère des Transports il est possible et même souhaitable de modifier les limites de vitesse et qu'il est possible de les modifier de façon saisonnière au besoin;

CONSIDÉRANT QU'une variation saisonnière de la vitesse sur le chemin Tour-du-Lac entre le chemin Hilaire et le Rang 4 Sud serait plus adéquate, la sécurité des citoyens et employés serait accrue lorsque nécessaire, une limite uniformisée serait plus facile à respecter et durant l'hiver mieux adaptée au besoin des résidents;

Il est proposé par Mme Odette Hébert  
et secondé par Mme Chantal Crête



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

QUE:

La municipalité demande au Ministère des Transports, afin d'uniformiser la limite de vitesse sur le chemin Tour-du-Lac, entre le chemin Hilaire et le Rang 4 Sud de la façon suivante: 30 km/h du 15 mai au 15 octobre (par exemple) et 50 km/h du 16 octobre au 14 mai (par exemple).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 2

CONTRE = 4

**Rejetée à la majorité**

c. c. Trésorerie

MTQ

7.

### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

**Dépôt des comptes rendus des réunions des CCU des 9 et 16 mai 2017.**

Les comptes rendus des réunions des 9 et 16 mai 2017 du comité du CCU ont été déposés pour analyse.

7.2

**Dérogation mineure numéro 146 concernant la largeur de l'emprise d'une rue locale sur le lot 36-P du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 38-V. La dérogation demandée a pour but de créer une rue locale avec une emprise d'une largeur maximale de 23 mètres.**

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenue;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 146 pour permettre d'augmenter la largeur de l'emprise d'une rue locale sur le lot 36-P du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 38-V.

La dérogation demandée a pour but de créer une rue locale avec une emprise d'une largeur maximale de 23 mètres. La norme pour la largeur maximale d'une emprise d'une rue locale est de 15 mètres.

Cette demande de dérogation mineure contrevient à l'article 30 du règlement de lotissement U-13.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

148-06-2017





o de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

### Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme  
Propriétaire du lot 36-P du rang 4

149-06-2017

### 7.3

**Dérogation mineure numéro 147 concernant l'implantation d'un garage en cour latérale sur le lot 27A-P du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H. La dérogation demandée a pour but de mettre aux normes l'implantation d'un garage dans la marge latérale de 0.05 mètre.**

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenue;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 147 pour mettre aux normes l'implantation d'un garage en cour latérale sur le lot 27A-P du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H.

La dérogation demandée a pour but de mettre aux normes l'implantation d'un garage dans la marge latérale de 0.05 mètre. La norme pour l'implantation d'un garage en cour latérale était de 0.6 mètre lors de l'émission du permis de construction le 18 juillet 2015.

Cette demande de dérogation contrevient à l'article 115 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

### Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme  
Propriétaire du lot 27A-P du rang 4

150-06-2017

### 7.4

**Dérogation mineure numéro 148 concernant l'agrandissement d'une galerie couverte sur le lot 23-48 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 34-H. La dérogation demandée a pour but de permettre l'agrandissement d'une galerie couverte dans la marge riveraine face au lac. L'empiètement demandé est de 3.23 mètres dans la marge riveraine pour effectuer l'agrandissement de la galerie à 11.77 mètres de la rive du lac.**

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenue;

Décision du conseil;



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 148 pour l'agrandissement d'une galerie couverte sur le lot 23-48 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 34-H.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'agrandissement d'une galerie couverte dans la marge riveraine face au lac. L'empiètement demandé est de 3.23 mètres dans la marge riveraine pour effectuer l'agrandissement de la galerie à 11.77 mètres de la rive du lac. La norme pour l'implantation d'une galerie en marge d'une rive est de 5 mètres excédants de la limite extérieure de la rive du lac.

Cette demande contrevient à l'article 94 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

### **Adoptée à la majorité**

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Propriétaire du lot 23-48 du rang 2

### **7.5**

#### **Adhésion à l'OBV-RPNS.**

CONSIDÉRANT l'importance de demeurer membre de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon veut s'engager à soutenir la mise en œuvre de projets concrets pour la conservation des ressources en eau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil renouvelle son adhésion de l'OBV RPNS au montant de 100 \$ pour l'année 2017;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

OBV RPNS

### **7.6**

#### **Demande d'évaluation d'un permis de rénovation au Domaine des Pères Sainte-Croix.**

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation reçue pour le matricule 1689-20-8035 pour le Domaine des Pères Sainte-Croix;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection doivent être effectués afin de préserver la valeur patrimoniale des immeubles et du site;

151-06-2017

152-06-2017



.o de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

CONSIDÉRANT QUE les travaux de restauration présentés sont conformes au règlement patrimonial 456-2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Éric Bordeleau, Directeur en bâtiment, en urbanisme et en environnement à procéder à l'émission d'un permis de rénovation pour la toiture et la fenestration du bâtiment principal (Maison de repos) au Domaine des Pères Sainte-Croix.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Éric Bordeleau, Directeur en bâtiment, en urbanisme et en environnement

Marie-France Bertrand, MRC de Papineau

Jean-Guy Hinse, MRC de Papineau

153-06-2017

7.7

### **Soumission pour le raccordement du puits artésien à la Mairie.**

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Wilfrid David & fils au montant de 2 814,75 \$ plus les taxes pour le raccordement du puits artésien à la Mairie;

CONSIDÉRANT QUE cette compagnie a procédé à l'installation de la tuyauterie pour le nouveau système septique en fonction de la nouvelle Mairie et est à même de procéder de la même façon pour la conduite d'eau potable;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 2 814,75 \$ plus les taxes pour le raccordement du puits artésien à la Mairie;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-02000-723;

QU'un transfert du fonds affecté « Centre communautaire » soit effectué afin de rendre les crédits budgétaires.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Wilfrid David & fils

Éric Bordeleau, Directeur en urbanisme

Thierry Désormaux, Directeur des travaux publics

154-06-2017

7.8

### **Mandat d'échantillonnage de l'eau pour la Mairie, le garage municipal et la caserne incendie.**

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Benoît Benoît, Technologue professionnel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer au règlement provincial sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service inclut deux mandats soit la Mairie et le Garage municipal/caserne incendie;



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accepte l'offre de service annuelle de Benoît Benoît T.P. au montant de 3 000 \$ avant taxes pour les frais d'échantillonnage, tests bactériologiques, turbidité, nitrites-nitrates et substances inorganiques pour la Mairie;

QUE ce conseil autorise une dépense de 235 \$ plus taxes pour le test Hydrocarbure et HAP à la Mairie, au besoin, mais au minimum 1 fois par année afin de se conformer aux exigences du MDDELCC (dossier LS/PE-1-16);

QUE ce conseil accepte l'offre de service à 900 \$ avant taxes pour le mandat annuel du garage municipal et caserne incendie pour les tests bactériologiques (coli totaux, E-Coli).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Éric Bordeleau, Directeur en urbanisme

Thierry Désormaux, Directeur des travaux publics

Benoît Benoît, T.P.

### **8.**

#### **COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

##### **8.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

### **9.**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

##### **9.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

### **10.**

#### **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

##### **10.1**

**Entente Camp de jour de Chénéville 2017.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chénéville a mis en place un camp de jour et demande un partage des coûts en fonction du nombre d'enfants de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs enfants de Lac-Simon qui participent au Camp de jour de Chénéville;

CONSIDÉRANT l'entente proposée par la municipalité de Chénéville pour l'année 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'entente « Camp de jour de Chénéville 2017 »;

QUE monsieur Jacques Maillé, Maire et monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'entente afin de donner suite à la présente résolution.

155-06-2017



.o de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Municipalité de Chénéville

11.

### POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.

### DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

156-06-2017

Levée de l'assemblée.


Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 21 h 01.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

  
Jacques Maillé  
Maire

  
Jocelyn Robinson  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier